



Programmation 2014-2020

Note d'information sur le FSE à l'intention des dispensateurs et des bénéficiaires d'actions FSE

En vertu des exigences formulées par la Commission européenne en matière de publicité, le contenu de cette note doit être présenté aux dispensateurs et bénéficiaires d'actions (stage, formation, accompagnement etc) cofinancés par le Fonds social européen afin de leur offrir une information basique sur ce qu'est le FSE. La forme peut être adaptée au public concerné. Une version audio est également disponible sur le site de l'Agence FSE (www.fse.be)

Les objectifs

C'est en 1957 que le Traité de Rome donne naissance au Fonds social européen (FSE). Le FSE et les 28 Etats membres de l'Union européenne (UE) financent des projets dont les objectifs sont d'améliorer les perspectives professionnelles des citoyen-ne-s européen-ne-s et de réduire les inégalités entre les régions de l'UE.

Les activités

Le FSE finance des projets qui aident les personnes à trouver des emplois de meilleure qualité, à mieux s'intégrer dans la société et, donc, à améliorer leur vie quotidienne.

Le FSE apporte aux personnes plus ou moins qualifiées, jeunes ou plus âgées, actives ou en recherche d'emploi, des compétences nouvelles grâce à la préformation et à la formation. Il accompagne également les personnes dans la création de nouvelles activités porteuses d'avenir.

Dans chacune de ses actions, le FSE favorise l'environnement, l'égalité entre les femmes et les hommes et le respect de la diversité, en luttant contre toutes les discriminations, notamment le handicap.



Le budget

Pour la période 2014-2020, le Programme Wallonie-Bruxelles 2020.EU ainsi que l'Initiative pour l'emploi des jeunes dispose d'un peu plus de 600 millions d'euros du FSE. Les autorités publiques (Wallonie, Fédération Wallonie-Bruxelles et COCOF) investissent la même somme. Le budget total du FSE en Belgique francophone dépasse donc un milliard deux cent millions d'euros.

En bref

En bref, le FSE offre des perspectives professionnelles plus équitables à tous les citoyen-ne-s européen-ne-s. Il permet de limiter les effets des crises économiques, tels que l'augmentation du chômage et de la pauvreté, particulièrement chez les jeunes.